

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 51

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176792>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eclairage électrique.

Nous trouvons dans le dernier bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles des renseignements très-intéressants, fournis par M. Cauderay, sur l'éclairage électrique de la gare d'Aigle pendant le tir cantonal de 1862. La question de l'éclairage électrique revenant fréquemment à l'ordre du jour, nous croyons que ces renseignements pourront intéresser un grand nombre de nos lecteurs.

Les trois lampes électriques employées avaient été transportées à Aigle dès la chute du Rhin, près Schaffhouse, où elles servent à l'illumination de la cascade; elles ont été fournies par la fabrique Duboscq, à Paris. On a employé trois piles de Bunsen, à diaphragmes, chargées d'eau étendue d'acide sulfurique et d'acide nitrique pur.

Le 11 août on a éclairé (pour essai) de	
8 h. à 9 h.	1 h.
Le 14 août on a éclairé de 8 h. 40 m.	
à 10 h. 25 m.	2 h. 45 m.
Le 16 août on a éclairé de 8 h. à 10 h.	
05 m.	2 h. 05 m.
Le 17 août on a éclairé de 7 h. 50 m.	
à 10 h. 50 m.	3 h.
	Total 8 h. 20 m.

Donc, pour les trois appareils 22 heures, et avec l'heure d'essai du 11, 25 heures, pendant lesquelles on a consommé:

85 $\frac{1}{2}$ livres de zinc, à 65 cent. la livre	Fr. 55 57
7 livres de mercure, à 3 fr. 50 la liv.	» 24 50
170 » d'acide sulfurique, à 15 fr. le quintal	» 25 50
200 » d'acide nitrique, à 45 fr. le quintal	» 90
4 » acide, à 15 cent. la livre	60
16 pieds de baguettes de charbon, à 50 cent. le pied	» 8
Dommages causés aux appareils et aux câbles conducteurs du courant	» 42 50
	Total, Fr. 216 67

On a donc brûlé 7 pouces de charbon par heure et par appareil, et on a consommé pour 9 fr. 41 $\frac{1}{2}$ de matériel par heure et par appareil.

Les acides auraient pu servir encore une ou deux fois.

Les escargots d'Appenzell.

Les escargots d'Appenzell jouissent d'une très-grande réputation. C'est dans un coin du jardin du couvent d'Appenzell, soigneusement clos de planches, que se fait suivant toutes les règles de l'art, l'éducation de cet intéressant mollusque, et, pour l'élève, aussi bien que

pour la préparation des escargots, les *reverendissimi patres capucini* ont la réputation de vrais virtuoses. En été, le voyageur devra se contenter de la vue de ces petits animaux, qui se livrent à de vaines tentatives d'évasion, en cherchant à escalader la clôture en planches que l'on a soin de saupoudrer de sciure de bois.

C'est à la fin de l'hiver, en temps de carême, que l'on se régale de ce mets exquis, digne de figurer à côté d'un plat de cuisses de grenouilles. Il paraît que l'on s'entend également fort bien à Einsiedeln à élever les escargots et que l'on en expédie même au dehors. C'est ce qui a donné lieu, il y a quelques années, à une curieuse méprise. Un avocat de Zurich avait été occupé pour l'abbaye dans une longue instance engagée avec l'Etat d'Argovie, pour séquestration de biens du couvent. L'homme de loi n'avait rien négligé pour imprimer à la procédure une allure plus accélérée que celle du mollusque dont nous parlons; néanmoins, pour activer encore son zèle, on eut l'ingénieuse idée de lui adresser en cadeau une petite caisse d'escargots. Mais le sort jaloux ou une malice d'un frère conventuel en avait disposé autrement. Au moment où s'expédiait à Zurich la fameuse caisse, on en faisait partir pour l'Amérique une autre remplie de ces petites images saintes que l'on fabrique en si grand nombre à Einsiedeln, et qui, sous le nom de *Petit-bon-Dieu* (*Hergættli*), se répandent dans le monde entier. Une transposition d'adresses eut lieu, si bien que les *Hergættli* arrivèrent à l'avocat de Zurich, tandis que les escargots allèrent voguer par delà les mers.

J'achetai l'autre jour chez un marchand de vins deux setiers de vin de 1859. En me le livrant il me dit: « Voilà du vin de première qualité; il est d'une force telle qu'il pourrait facilement supporter le quart d'eau. »

Soit curiosité, soit motif d'économie, j'essayai d'ajouter la quantité d'eau indiquée. Après avoir goûté le mélange, je courus furieux chez mon marchand de vins et lui dis: « Vous êtes un misérable, vous m'avez trompé; j'ai ajouté le quart d'eau et votre vin est détestable. »

— Diable, me répondit-il, vous avez eu tort; j'en avais déjà mis suffisamment!...

(Communiqué.)

Un statisticien a recherché dernièrement l'origine des grandes fortunes faites de notre temps par des hommes qui étaient dans une position pauvre ou médiocre à vingt-cinq ou trente ans. Il est arrivé à ce résultat: sur cent fortunes, vingt sont dues à des travaux d'industrie, de commerce ou à de grandes entreprises utiles; quinze à l'exercice de professions libérales: médecine, barreau, littérature; dix à des jeux de bourse ou à des spéculations équivoques; tout le reste à des mariages.

A propos des nouvelles prédictions de M. Mathieu (de la Drôme), qui nous menace d'un déluge de pluie ou de neige pour la fin de décembre et le commencement de janvier prochain, M. Le Verrier a fait, dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, d'intéressantes communications sur le service météorologique de l'Observatoire de Paris. Grâce aux renseignements télégraphiques qui lui parviennent instantanément de tous les points de l'Europe, l'Observatoire de Paris peut maintenant signaler six heures d'avance, aux villes du littoral, les changements de temps. M. Le Verrier a même exprimé la conviction qu'on pourrait bientôt prédire avec un grand degré de certitude ces changements dans toute l'Europe, quarante-huit heures d'avance.

Un de nos paysans s'entretenait l'autre jour avec un de ses voisins qui criait à tue-tête contre les aristocrates. Le premier lui dit: Mais qu'est-ce donc que ces aristocrates contre lesquels vous vous emportez si fort? (mà qu'ète don que stau z'aristocra que vo fon tan brama). Comment, lui répondit-il, tu ne le sais pas? je vais te l'apprendre: c'est le juge de paix, le pasteur, les municipaux, les créanciers, tous ceux qui ne veulent pas nous laisser faire ce qui nous plaît. (Coumein, l'ai fete, lè lo djudjo dèpé, lo menistre, lè municipò, lè créanciers, ti sliau que ne volian pas no laissi fère à noutra tita.)

JEAN DE BROGNY.

(Suite.)

Il ne fut pas possible à Pierre Romilly de se procurer un logement en ville, et il se vit contraint de passer la première nuit à la belle étoile avec son fils. Le lendemain, ils trouvèrent un logis chez un paysan qui demeurait à une bonne demi-lieue de la ville et qui, moyennant une légère rétribution, leur permit de passer la nuit dans sa grange.

Pierre eut beaucoup de peine à s'orienter dans une ville qui lui était totalement étrangère, et d'y nouer des relations de commerce; mais comme il parlait assez bien l'allemand, il put se mettre en relation avec des gens des deux pays. Il alla de maison en maison, fit d'abord connaissance avec les domestiques, puis avec les maîtres, il acheta à bon compte les objets qui ne pouvaient plus servir à ces derniers, ici une jaquette, là une armure ou bien quelque pièce de toilette, revendit ces effets à d'autres et fit si bien qu'au bout de quatre semaines, la somme qu'il avait apportée avec lui se trouva doublée, et possédait en outre quelques marchandises. Par mesure de précaution, car il ne manquait naturellement pas de voleurs et de fripons, il portait sur lui son petit capital, en or, cousu dans la doublure de son habit.

Un matin, il vint en ville avec son fils, qui le secondait vigoureusement; mais ce jour-là il y eut peu à gagner. Sur l'instigation de l'empereur, le Concile avait déposé le pape, et, ensuite de cet événement, le duc Frédéric d'Autriche, qui était ami du pape et ennemi de l'empereur, avait quitté secrètement Constance et sommé tous ses amis et vassaux d'en faire autant. Il se rendait en Tyrol et dans ses autres États héréditaires, appeler le peuple aux armes et réunir une grande armée pour humilier l'empereur

et rétablir le pape. Il régnait donc une grande consternation à Constance, car le duc Frédéric était un puissant monarque qui avait beaucoup d'amis. La plus grande partie du canton actuel de Thurgovie lui appartenait et personne ne pouvait savoir si les Thurgoviens n'attaqueraient pas Constance dès le lendemain. Il y avait donc une grande agitation et chacun ne songeait qu'aux éventualités qui pouvaient surgir d'un moment à l'autre. Dans les rues, les personnes formaient des groupes isolés qui s'entretenaient de l'événement et étaient, à l'affût de toute nouvelle, vraie ou fausse qu'il plaisait à quelque farceur de répandre. La foule la plus compacte se trouvait sur la place devant le bâtiment où le Concile était rassemblé et où il délibérait sur les mesures à prendre.

Pierre Romilly et son fils avaient pénétré dans cette foule, lorsque tout à coup un étranger qui, à son costume, avait l'air d'un seigneur allemand, lui adressa la parole:

« Vous êtes commerçant, n'est-ce pas? lui dit-il poliment, je crois vous avoir vu traiter des affaires chez mon ami le comte Hohenstein. »

Pierre Romilly répondit affirmativement à cette première question, bien qu'il n'eût aucune idée d'avoir jamais été chez le comte que l'inconnu lui nommait.

— Venez avec moi, sortons de la foule, poursuivit l'étranger, j'ai à vous parler d'une affaire. »

Pierre Romilly ne se le fit pas répéter, il suivit de suite son interlocuteur, qui toutefois ne le mena point à son auberge ni à son domicile, comme il s'y attendait, mais qui s'arrêta sous le porche d'une maison voisine.

« Je vous crois homme d'honneur, poursuivit l'étranger, et je pense que j'ose me confier à vous, je vous parlerai donc sans détours. Je suis un chevalier autrichien et mon château est en Tyrol, il est peu de seigneurs qui m'égalent en puissance et en richesses. Vous saurez que mon suzerain le duc Frédéric est parti hier pour ses États et que tous les seigneurs de son parti sont déjà loin. Je serais déjà depuis deux heures sur mon cheval et sur la route de mon pays, s'il ne me manquait la plus importante des choses, de l'argent. Mon page que j'ai envoyé à mon château, il y a six semaines pour m'en chercher, doit arriver d'un jour à l'autre, mais je ne puis l'attendre, car mon honneur est en jeu; c'est pourquoi, afin de me mettre en route, je vais vous vendre ma chaîne en or, si vous avez des fonds. » A ces mots, il tira le bijou de sa jaquette et le présenta à Pierre Romilly. « Voilà, poursuivit-il, c'est une pièce qui vaut bien cent florins et plus, mais je vous la céderai pour la moitié, car je sais que l'argent est rare, et je suis pressé. »

Romilly reconnut que le chevalier avait pleinement raison et que le bijou valait ses cent florins entre frères, c'était une grosse chaîne massive de Venise, selon la mode d'alors. — « C'est bon, Monsieur, répondit-il, je vais vous en donner la valeur, allons à votre demeure conclure le marché. — « Bah! c'est bien égal, répondit l'autre, je ne veux ni vous dire mon nom, ni vous mener dans mon hôtel, de peur que vous ne me trahissiez, car l'empereur a déjà lancé un édit qui déclare coupable de haute trahison quiconque suivra le duc Frédéric. »

— Je ne vous dénoncerai pas, je ne suis ni espion, ni traître, répondit Romilly avec un peu d'humeur; vous devez savoir qu'un décret du conseil défend sévèrement à tout marchand d'acheter quoique ce soit d'un inconnu. »

— Je sais tout cela, répondit poliment le chevalier, croyez-vous que, sans cela, je vous eusse offert la chaîne à moitié prix? Si vous ne la voulez pas, rompons, je trouverai bien quelque autre marchand qui ne se fera pas tant de scrupule de conclure un excellent marché. Voulez-vous ou ne voulez-vous? Mes instants sont précieux. »

(La suite prochainement.)

Pour la rédaction: H. RENOU. L. MONNET.